

Fit For Market+ : Atténuer les impacts de la pandémie de la Covid-19 en renforçant la durabilité du secteur horticole des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

POURQUOI FFM+ ?

Fit For Market Plus (FFM+) est un programme quinquennal de 25 millions d'euros financé par l'Union européenne et l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) via le 11^{ème} FED. En résumé, l'intervention proposée fournira le soutien nécessaire au secteur horticole dans les pays membres de l'OEACP pour atténuer les implications économiques négatives de la pandémie de COVID-19 tout en saisissant de nouvelles opportunités de marché en adoptant des stratégies *vertes*, à faible émission carbone et résiliente à l'évolution du climat par le développement et l'adoption de pratiques, de compétences et de technologies pertinentes. L'appui de FFM+ sera adapté afin de faciliter la transition de l'horticulture ACP vers des systèmes alimentaires plus durables, en abordant certains domaines prioritaires identifiés dans la stratégie "De la ferme à la fourchette" du "Pacte Vert" européen.

OBJECTIFS FFM+

L'objectif global du programme FFM+ est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en soutenant la construction d'un secteur agroalimentaire plus juste, plus sûr et plus durable dans les pays membres de l'OEACP.

Malgré un environnement mondial perturbé, le premier objectif spécifique est de **soutenir les petits exploitants, les groupes d'agriculteurs et les MPME pour maintenir et améliorer l'accès aux marchés horticoles nationaux, régionaux et internationaux tout en s'adaptant aux changements de l'environnement opérationnel dus à la pandémie de la COVID-19**. Simultanément, dans un contexte de changements accélérés et de changement de paradigme, le deuxième objectif spécifique est de **permettre aux petits exploitants, aux groupes d'agriculteurs et aux MPME du secteur horticole de saisir de nouvelles opportunités de marché par le développement et l'adoption de pratiques, de compétences et de technologies sûres et durables**.

PRINCIPES D'INTERVENTION DE FFM+

Le programme FFM+ repose principalement sur la valorisation de l'expérience et des résultats des programmes intra-ACP et nationaux passés et en cours (PIPI-2, EDES, FFM, FFM SPS et NExT Kenya), ainsi que sur les résultats du plan d'action COLEAD COVID-19 mis en place à partir de mars 2020. En outre, le programme cible les nouveaux défis et opportunités liés à la pandémie de COVID-19 et à l'évolution des réglementations nationales, régionales et internationales et des tendances du marché. Le programme s'appuie sur l'adoption des modalités et principes suivants qui ont contribué au succès des interventions passées et actuelles dans les pays membres de l'OEACP :

- Appropriation locale de la stratégie et des activités à mettre en œuvre pour répondre aux attentes du marché ;
- Pas de substitution des acteurs locaux dans leurs rôles et responsabilités respectifs ;



- Investissement dans l'expertise et les ressources humaines locales par un renforcement approfondi et à long terme des capacités ;
- Intervention axée sur la demande et approche participative dans la définition et la mise en œuvre des plans d'action individuels pour permettre aux parties prenantes de mieux équilibrer la croissance et l'efficacité de l'intervention avec leur capacité d'absorption ;
- Principe de partage des coûts, permettant une pleine appropriation et une implication dans les actions par les partenaires bénéficiaires;
- Coopération sud-sud grâce à un réseau existant d'experts et de formateurs dans les pays ACP et à un vaste réseau de partenariats ;
- Accent transversal sur la jeunesse et la question du genre ;
- Adaptation des solutions techniques, numériques et pédagogiques développées au cours des 20 dernières années pour l'ensemble de la filière horticole ACP, aux contextes nationaux spécifiques et aux autres chaînes de valeur agroalimentaires.

RÉSULTATS ATTENDUS

- R.1. Les capacités des petits exploitants, des groupes d'agriculteurs et des MPME horticoles sont renforcées pour accéder aux marchés nationaux, régionaux et internationaux en se conformant aux exigences réglementaires et commerciales dans un cadre durable tout en s'adaptant aux changements de leur environnement opérationnel liés à la COVID-19.
- R.2. Les petits exploitants, les groupes d'agriculteurs et les MPME horticoles disposent des compétences et des outils commerciaux nécessaires pour poursuivre et améliorer leurs activités grâce à une meilleure capacité à gérer le changement et à un accès facilité au financement.
- R.3. Les liens commerciaux équitables et durables entre les petits exploitants, les groupes d'agriculteurs et les MPME agroalimentaires sont renforcés, notamment en tirant parti des enseignements tirés du secteur des exportations horticoles des pays ACP.
- R.4. Les opportunités de marché résultant des perturbations liées à la COVID-19 sont exploitées et les conditions d'accès au marché et de compétitivité sont surveillées dans l'intérêt du secteur horticole ACP.
- R.5. Les autorités compétentes ont une capacité accrue à soutenir le secteur agroalimentaire en veillant à ce que les politiques nécessaires soient en place et à ce que les normes et règlements SPS soient mis en œuvre et appliqués, afin de soutenir le redressement du secteur horticole dans un environnement post-COVID-19.
- R.6. L'innovation technique et le courtage en recherche génèrent les connaissances, les compétences et les technologies nécessaires pour faciliter la transition de l'horticulture ACP vers des systèmes alimentaires plus durables en s'attaquant à la dépendance aux pesticides, aux antimicrobiens, à l'excès de fertilisation, à la perte de biodiversité ; et en facilitant les méthodes d'agriculture à faible émission de carbone, résilientes à l'évolution du climat et biologiques.



QUI PEUT BÉNÉFICIER DE FFM+ ?

Les activités couvrent toutes les étapes pertinentes, de la production à la transformation, au marketing et à la vente, ainsi que leur environnement contribuant à aider les opérateurs à fournir des produits horticoles frais et transformés sur une base compétitive et durable.

Partenaires bénéficiaires directs dans les pays membres de l'OEACP :

- MPME horticoles (y compris les cultivateurs sous-traitants, les courtiers/intermédiaires et les transporteurs liés à la chaîne de valeur sur les marchés formels), groupes d'agriculteurs/coopératives, petits exploitants liés aux marchés formels
- Consultants et sociétés de conseil
- Centres de formation
- Structures de soutien aux petits exploitants, telles que les ONG, les services de vulgarisation publics/privés, les programmes de soutien locaux.
- Organisations d'entreprises horticoles (BMO)
- Groupes de travail techniques nationaux/régionaux et organismes de certification et de normalisation ACP
- Plateformes nationales/régionales de parties prenantes publiques/privées (par exemple, groupes de travail)
- Autorités compétentes au niveau national
- Communautés économiques régionales (CER) et comités SPS régionaux
- Institutions/organisations de recherche

RESSOURCES FFM+ OPTIMISÉES ET ORIENTÉES VERS L'IMPACT

Les ressources allouées au programme FFM+ intra-ACP seront utilisées et optimisées pour :

- gérer les crises d'accès au marché urgentes et importantes auxquelles sont confrontés les pays ACP et des chaînes de valeur horticoles spécifiques ;
- contribuer structurellement à la transformation nécessaire et attendue du système agricole et alimentaire des pays membres de l'OEACP ;
- lancer des actions pilotes dont les impacts et les leçons apprises seront analysés pour faciliter leur réplication et leur mise à l'échelle.

Compte tenu de la reconnaissance de la pertinence d'une approche régionale à travers les pays membres de l'OEACP pour apporter des solutions plus adaptées pour favoriser le développement du secteur agroalimentaire et de l'ampleur du programme proposé, des partenariats seront systématiquement recherchés avec toute autre organisation/institution partageant les mêmes objectifs, principes d'intervention et esprit de partenariat afin d'éviter les doublons et d'augmenter l'impact des activités du programme FFM+.